Nations Unies

S/PV.4566



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4566e séance

Mercredi 3 juillet 2002, à 19 h 5

New York

Président :	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Singapour	M. Yap

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

02-45788 (F)

La séance est ouverte à 19 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président *(parle en anglais)* : Étant donné que c'est la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un vif hommage, au nom des membres du Conseil, à S. E. M. Mikhail Wehbe, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2002. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Wehbe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Merci, Monsieur.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/724, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2002/724) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1421 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 10.